

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, (adjoints), Michaële COUROIS, Joël FRANCOIS, Lydie LEBLOND, Michel FAUVEL, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Thierry GOURLIN, Rolande FREMIN, Micheline CAVÉ, Françoise LENOIR (conseillères et conseillers municipaux).

Excusée : Claudine BONHOMME (adjointe) qui a donné procuration à Daniel MARIE.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE RÉUNION

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner un immeuble bâti n°11 rue des Mouettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter le point précité à l'ordre du jour.

BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS DU ROY »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 de Monsieur le maire, en accord avec le compte de gestion du comptable du Trésor public, faisant apparaître un résultat nul, après prise en charge par le budget général de la commune du déficit de 1.17 €, permettant ainsi la clôture définitive de ce budget annexe.

BUDGET LOTISSEMENT « LES POMMIERS »

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Monsieur le maire, en accord avec le compte de gestion du comptable du Trésor public faisant ressortir, après enregistrement des dernières écritures comptables, un résultat nul en section d'investissement et un excédent de fonctionnement de **14.09 €** qui sera versé au budget général de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2016

Voté à l'unanimité, il reprend l'excédent de **14.09 €** dégagé en recettes de fonctionnement et prévoit une somme identique à l'article 6522 (versement de l'excédent au budget principal).

Le conseil municipal prévoit la clôture de ce budget à l'issue du présent exercice.

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 de Monsieur le maire, conforme au compte de gestion du comptable du Trésor public. Il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **942.73 €** et un déficit d'investissement de **26 249.10 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'entretien, les primes d'assurance, les taxes foncières, le remboursement des intérêts des emprunts. Les recettes correspondent à la location des immeubles de la boucherie et du centre de soins, et une subvention du budget général.

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital des emprunts et le solde des travaux du centre de soins, Les recettes sont constituées par l'excédent d'investissement de 2014.

BUDGET PRIMITIF 2016

Approuvé à l'unanimité, ce budget est arrêté à la somme de **16 540 €** tant en dépenses qu'en recettes de **fonctionnement**.

DEPENSES : entretien mobiliers et bâtiments, frais de combustibles, impôts et taxes, provision pour pertes sur créances éteintes, remboursement des intérêts des emprunts.

RECETTES: location des locaux de la boucherie et du centre de soins et remboursement des frais de chauffage par les locataires du centre de soins.

La section d'**investissement** s'équilibre à la somme de **23 825 €**.

DEPENSES : travaux, remboursement du capital des emprunts, cautions.

RECETTES excédent 2015 reporté, prime énergétique, avance du budget communal, cautions.

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Monsieur le maire, concordant avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. À la clôture de l'exercice, il fait ressortir un déficit de fonctionnement de **62 839.54 €** et un excédent d'investissement de **166 846.11 €**.

En fonctionnement, les principales dépenses sont : la participation au Syndicat de traitement des eaux usées de Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, le remboursement des intérêts de la dette, et quelques dépenses d'entretien courant. Les recettes principales sont générées par les redevances assainissement et les taxes de raccordement.

Les dépenses d'investissement sont : le remboursement du capital de la dette, le solde des travaux de la tranche de la Route des Longs Bois et le raccordement des propriétés privées. Les recettes comprennent le solde du versement des subventions pour les travaux Route des Longs Bois et une avance pour le raccordement des propriétés privées.

BUDGET PRIMITIF 2016

Voté à l'unanimité, il s'auto-équilibre à la somme de **234 912 €** en section de fonctionnement et à **337 770 €** en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : Électricité, frais de télécommunications, entretien des réseaux, facturation, participations au Syndicat d'assainissement Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, intérêts des emprunts, dotation aux amortissements (opération d'ordre).

Recettes : Taxes de raccordement, redevance d'assainissement, subvention de l'Agence de l'eau pour frais de fonctionnement dans le cadre du dossier des études domiciliaires pour le raccordements des habitations de la Route des Longs Bois, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

INVESTISSEMENT

Dépenses : Solde des travaux de raccordement au réseau d'assainissement des habitations Route des Longs Bois, frais d'études pour diagnostic des réseaux, provision pour extension de réseaux (campings) et travaux divers, remboursement du capital des emprunts, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

Recettes : FCTVA, excédent de fonctionnement reporté, subventions Agence de l'Eau, dotations aux amortissements (opération d'ordre).

BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Monsieur le maire, en conformité avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. Il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **21 491.18 €** et un excédent d'investissement de **58 744.96 €**.

Détail des réalisations en dépenses d'investissement :

* Dépenses financières (capital emprunts + remboursé cautions)	72 280.96 €
* Subvention d'équipement au budget assainissement	3 255.00 €
* Extensions réseau électrique	13 704.78 €
* Éclairage du boulo-drome	11 797.87 €
* Acquisition d'un terrain (réserve foncière)	5 455.52 €
* Honoraires géomètre mise à jour du classement de la voirie	2 160.00 €
* Travaux de voirie	21 333.82 €
* Travaux de rénovation des classes de l'école primaire	84 109.31 €
* Acquisition de matériel (tables salle cnale, tables pique-nique, rétroprojecteur + ordinateurs + chaises + aspirateur école)	9 588.29 €
* Remplacement cabine de douche + chauffe-eau gîte	5 375.93 €
* Cimetière : aménagement accès + clôture	11 135.10 €
* Solde des travaux logement centre de soins	1 780.20 €

Les principales recettes correspondantes sont les suivantes :

* FCTVA sur travaux 2013	9 557.00 €
* Taxe d'Aménagement	14 094.27 €
* Vente de la maison 9 rue Fontaine Ronde	92 600.00 €
* Avance sur subvention DETR pour travaux école primaire	8 995.20 €

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget présenté par la commission des finances s'équilibre à **971 201.09 €** en section de fonctionnement et à **668 202 €** en investissement. Il est approuvé à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général **216 700.00 €**

Eau, électricité, télécommunications et affranchissement, combustibles, carburants, alimentation, fournitures administratives, fournitures scolaires, acquisition de petit matériel et autres fournitures, travaux d'entretien (bâtiments, voirie et matériel), primes d'assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, frais de déplacements, frais bulletin municipal, taxes foncières

Charges de personnel **346 250.00 €**

Rémunération du personnel titulaire et du personnel appelé en remplacement, cotisations URSSAF, retraite et mutuelle, cotisations au centre de gestion du personnel.

Autres charges de gestion courante	57 400.00 €
Déficit des budgets annexes, indemnités des élus, cotisations retraite des élus, subventions aux associations communales, subvention au CCAS, participation charges intercommunales.	
Charges financières	20 900.00 €
Remboursement des intérêts d'emprunts.	
Frais exceptionnels	78 853.09 €
Subvention exceptionnelle au lotissement Les Pommiers, titres annulés sur exercices antérieurs, fonds de roulement	
Atténuation de produits	61 197.00 €
Reversement d'une partie des produits reçus au titre des contributions directes (dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale)	
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Virement à la section d'investissement	187 901.00 €

RECETTES

Atténuation de charges	10 000.00 €
Remboursement de rémunération (par l'assurance pour le personnel communal dans le cadre d'arrêts de travail),	
Produits des services	48 850.00 €
Concessions cimetière, cantine, garderie, recouvrement frais de chauffage, redevance d'occupation du domaine public (Edf – France Telecom), mise à disposition du personnel communal près de la communauté de communes	
Impôts et taxes	303 836.00 €
Contributions directes, produit de la CVAE, fonds de péréquation RFCI, droits de place	
Dotations de l'État	289 809.00 €
Dotation Globale de Fonctionnement, dotation de solidarité rurale, remboursement par les communes des frais de fonctionnement de l'école, dotations de compensation de l'État, fonds départemental de la Taxe Professionnelle, fonds d'amorçage (réforme des rythmes scolaires)	
Produits d'exploitation	90 014.09 €
Produits des locations (logements + salle communale + gîte presbytère), excédent du budget lotissement « Les Pommiers »	
Produits financiers	15.00 €
Produits des participations bancaires	
Excédent de fonctionnement reporté	228 677.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Remboursement capital des emprunts	72 681 €		
Dépenses imprévues	1 000 €		
Dépôts et cautionnement	7 000 €	Dépôts et cautionnement	7 000 €
Subvention d'investissement au budget « locaux commerciaux »	18 412 €		
		Taxe d'Aménagement	14 000 €
		Participation Voies et Réseaux (PVR)	1 382 €
		Fonds de Compensation TVA	5 367 €
		Prélèvement sur recettes de fonctionnement	187 901 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	105 890 €
		Vente terrains	200 000 €
Acquisition terrains (réserve foncière)	150 000 €	Emprunt	100 000 €
Etude diagnostic réseaux eaux pluviales	10 000 €	Subvention Agence de l'Eau	6 000 €
Mise à jour classement de la voirie	2 160 €		
Travaux de voirie - 34	87 201 €		

Dépenses (suite)		Recettes (suite)	
Travaux de bâtiments - 38	10 000 €	DETR	20 988 €
		Contrat territoire	19 321 €
Acquisition de matériel - 39	4 000 €		
Gîte - 56	5 000 €		
Cimetière – 70	44 858 €		
Logement centre de soins – 72		Prime énergétique	353 €
Aménagement du Hameau Labour – 74	150 000 €		
Déficit d'investissement 2014 reporté	105 890 €		
TOTAL	668 202 €	TOTAL	668 202 €

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas majorer les taxes locales et de reconduire les taux suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
TAXE D'HABITATION	1 263 000	12.60 %	159 138 €
FONCIER BATI	749 300	11.83 %	88 642 €
FONCIER NON BATI	82 000	35.74 %	29 307 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	70 200	11.19 %	7 855 €
TOTAL			284 942 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2016-2019

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Depuis septembre 2010 la commune de Lingreville a intégré le CEJ, cosigné entre la communauté de communes, les communes de Montmartin sur-mer, d'Orval-sur-Sienne et la caisse d'allocations familiales, pour l'action « garderie périscolaire ».

La dernière période triennale du Contrat Enfance Jeunesse étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015, l'autorisation de l'assemblée délibérante est sollicitée pour le renouvellement et la signature d'un nouveau contrat pour la période 2016 – 2019.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016 - 2019.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE BÂTI 11 RUE DES MOUETTES

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 février 2007 instituant un droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la commune de Lingreville,

Vu la délibération de la communauté de communes de Montmartin-sur-mer du 30 septembre 2015 décidant le transfert de la compétence « élaboration, réalisation, modification et révision des documents d'urbanisme » dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète de la Manche en date du 04 décembre 2015 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer devenue compétente pour « l'élaboration, la réalisation, la modification et la révision des documents d'urbanisme » et conséquemment de la compétence DPU sur l'ensemble des communes constituant son territoire,

Vu la délibération de la communauté de communes de Montmartin-sur-mer du 9 février 2016 délégrant à ses communes membres la compétence DPU pour les zones d'aménagement d'ensemble suivantes :

- lotissements : aménagement ou extension de zones d'habitats (U et AU) ;
- zones artisanales de moins de 5 ha et les emplacements commerciaux dans les bourgs (AU) ;
- zones de création ou d'extension de terrains de camping ou d'habitat de loisir (AU) ;
- zones réservées pour la création ou l'extension de bâtiments communaux ou d'aménagements fonciers communaux.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2016/06 reçue le 12 avril 2016, adressée par Me Véronique BEGUIN, notaire à Montmartin-sur-mer (Manche), en vue de la cession d'un terrain à bâtir sis n°11 rue des Mouettes, cadastré section AC n°741 d'une superficie totale de 364 m² appartenant à M. et Mme Loïc VIGOT.

Considérant que le terrain est situé dans un lotissement autorisé par arrêté municipal du 25 février 2014, modifié par arrêté municipal du 29 juillet 2014,

Considérant qu'aucun projet communal ne concerne la parcelle précitée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.